

Décompte annuel 2010

Mesdames, Messieurs,

Vous recevez en annexe le formulaire pour l'établissement de l'attestation de salaires 2010 ainsi que la feuille de contrôle. Veuillez tenir compte des instructions consignées au verso de cette lettre.

- **Les documents dûment remplis et signés doivent nous être parvenus** ◀
► **jusqu' au 30 janvier 2011 au plus tard!** ◀

Dès le 1er janvier 2005, nous vous facturons des intérêts moratoires sur les cotisations arriérées lorsque les formulaires nous seront parvenus trop tard.

Attestation de salaires

Elle est utilisée pour reporter le salaire soumis à l'AVS et la durée d'occupation des assurés sur leur compte individuel (CI).

L'attestation de salaires AVS peut être adressée sous forme d'une liste TED (faites en sorte que la qualité d'impression soit bonne svp!). Toutefois, vous devez fournir les indications dans le même ordre que celui des colonnes 1 à 5 (voir au verso). Veuillez nous contacter si votre programme salaires dispose d'un Record pour le transfert des données salariales au format PUCS (procédure unifiée de communication des salaires).

Feuille de contrôle relative à l'attestation de salaires

Sur cette feuille figurent les salaires facturés en 2010. Nous vous prions d'inscrire les sommes des salaires effectifs dans la colonne de droite.

Dès à présent, le contrôle de l'affiliation à la LPP incombe à la caisse de compensation également. Il est donc impératif de répondre aux questions posées. Il est également obligatoire d'apposer le timbre de l'entreprise et la signature sur la feuille de contrôle.

Merci de votre collaboration.

Indications générales

1. **Les tâcherons** sont en principe des salariés à moins qu'on ne puisse prouver qu'ils sont considérés comme des travailleurs de condition indépendante. L'entreprise qui remet le travail à tâche est responsable du décompte exact de la somme des salaires et de la répartition de ces salaires pour chaque personne travaillant à la tâche.
2. **Obligation de cotiser pour les adolescents en 2010**
année de naissance 1992 et avant = soumis
année de naissance 1993 et après = exemptés
3. **Les personnes exerçant une activité lucrative à l'âge ordinaire de la retraite** doivent payer des cotisations AVS pour chaque part du revenu qui dépasse la somme de CHF 1'400.-- par mois ou CHF 16'800.-- par an.
4. **Les décomptes complémentaires** pour des années précédentes doivent nous être envoyés par lettre. Vous êtes tenus de nous fournir les renseignements suivants:
 - numéro de compte de l'entreprise (numéro matricule)
 - année à laquelle la déclaration complémentaire est destinée
 - nom, prénom et numéro AVS de l'assuré(e)
 - salaire AVS de l'assuré(e)
 - Date du paiement / note de crédit ou décision de l'Assemblée générale

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 044 258 82 22).

Guide pour remplir les formulaires „ Attestation de salaires“ et Feuille de contrôle »

Remplir s.v.p. comme suite:

AHV-Kasse 66 **SBV SSE SSIC** Ausgleichskasse Schweizerischer Baumeisterverband
Caisse de compensation Société Suisse des Entrepreneurs
Cassa di compensazione Società Svizzera degli Impresari-Costruttori

Lohnbescheinigung **Attestation de salaires** **Certificato dei salari**

Für das Jahr 2010 Mitglied Nr. 9.9999 Firma Muster AG
 Pour l'année ← Numéro de membre Grosse Strasse
 Per l'anno Numero di membro 9000 Irgendwo

AHV Nr. alt oder neu Numéro AVS Vieux ou nouveau Numero AVS vecchio o nuovo	Name und Vorname Nom et prénom Cognome e nome	Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita	Dauer der Beschäftigung Durée de l'occupation Periodo d'occupazione		AHV-Lohn Salario AVS	ALV-Lohn Salario AC	Ausbezahlte Kinderzulagen Allocations familiales Assegni di famiglia	Bitte leer lassen Laisser en blanc Lasciare in bianco
			von	bis				
756.6456.99.12	Muster Herbert	13.11.1980	1	12	85'000.00	85'000.00	1'200.00	
756.1245.7845.00	Möglich Emil	27.01.1954	1	5	12'000.00	12'000.00	6'000.00	
756.7569.1271.23	Eventuell Katharina	15.02.1940	1	12	6'000.00	0.00	0.00	
					102'000.00	97'000.00	7'200.00	

Ort, Datum / Lieu et date / Luogo e data _____
 Unterschrift / Signature / Firma _____

Année, numéro de client, et nom de l'entreprise (timbre)

- numéro d'assurance correct à 13 chiffres selon le certificat AVS officiel
- nom et prénom
- date de naissance
- durée d'occupation

Somme des salaires soumis à AVS, à l'AC et le totale des allocations familiales

AHV-Kasse 66 **SBV SSE SSIC** Ausgleichskasse Schweizerischer Baumeisterverband
Caisse de compensation Société Suisse des Entrepreneurs
Cassa di compensazione Società Svizzera degli Impresari-Costruttori

Konto Nr. _____

Kontrollblatt zur Lohnbescheinigung 2010

Lohnsumme abgerechnet		Total	Effektiv	leer lassen
AHV	Januar - Dezember	1'320'000.00	925'000.00	
ALV	Januar - Dezember	1'200'000.00	910'000.00	
MDK	Januar - Dezember	1'200'000.00	910'000.00	
FAK GR	Januar - Dezember	880'000.00	817'000.00	
FAK SG	Januar - Dezember	440'000.00	108'000.00	
Kinderzulagen abgerechnet		Total		
Graubünden	Januar - Mai	25'340.00		
St. Gallen	Januar - Juli	12'000.00		

BVG-Anschlusskontrolle 2010: Ihr BVG-pflichtiges Personal ist gemäss unseren Informationen bei folgender Vorsorgeeinrichtung versichert: **ASGA**

Bitte zutreffende Position ankreuzen bzw. ausfüllen
 Obenstehende Angaben sind korrekt
 Name der neuen BVG-Vorsorgeeinrichtung Vertrags-Nr. seit
 Wir haben 2010 kein BVG-pflichtiges Personal beschäftigt.

Datum: Stempel und Unterschrift:

Inscrire les sommes de salaires effectifs, même si elles sont identiques aux salaires AVS.

Allocations familiales – corrections sont a faire séparément.

Confirmation de l'affiliation à la LPP, timbre et signature sont obligatoires.